

**2011\_B130**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville - Commune de Trets - Convention publique d'aménagement portant sur le centre ancien - Transfert du stock immobilier au bénéfice de la nouvelle opération portant sur le centre ville et dénommée "ZAC centre ville"**

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(s) avec pouvoir :**

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

**Excusé(s) :**

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011**

Rapporteur : Monsieur Bruno SANGLINE

**Objet : Commune de Trets - Convention publique d'aménagement portant sur le centre ancien Transfert du stock immobilier au bénéfice de la nouvelle opération portant sur le centre ville et dénommée «ZAC CENTRE VILLE »**

### Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Convention publique d'aménagement arrive à échéance le 31 mars 2011. La Communauté du Pays d'Aix a approuvé par délibération du bureau en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 la nouvelle opération devant prendre le relais, dénommée « ZAC CENTRE-VILLE » et passée avec la SPLA Pays d'Aix Territoire.

Le prix de revient du stock immobilier de l'ancienne convention s'élève à 2 357 513 €, conformément aux dispositions de l'article 26 de la convention, le stock immobilier non vendu à l'issue de la convention, constitue un bien de reprise qui revient à la CPA. Ainsi la CPA rachètera, sur la base du prix de revient, ce stock immobilier à la SEMEPA, précédent concessionnaire.

Ce stock immobilier sera cédé sous forme d'apport en nature à la SPLA, au bénéfice de la nouvelle la nouvelle opération devant prendre le relais, dénommée « ZAC CENTRE-VILLE », tel que le permet l'article L.300-5 II du code l'urbanisme.

La convention publique d'aménagement portant sur le centre ancien de Trets arrive à échéance le 31 mars 2011. En sa qualité de concédant de cette convention, la SEMEPA dispose d'un stock immobilier d'un montant 2 357 513 € TTC qui revient à la CPA à l'échéance de cette convention, conformément aux termes de son article 26.

Ainsi la CPA versera à la SEMEPA une indemnité de 2 357 513 € TTC correspondant au prix de revient du stock immobilier. En effet la valeur des immeubles prise en compte est le prix de revient et non leur valeur vénale estimée par France Domaines à 2 797 900 € TTC.

Ces opérations seront inscrites au bilan du CRAC de clôture de la convention publique d'aménagement et seront prises en compte dans le calcul du solde de tout compte.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> Avril 2011, le Conseil de Communauté du Pays d'Aix a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une ZAC, la réalisation de l'opération de rénovation du centre ancien de Trets qui prend le relais de la convention échue.

Dans ce cadre la CPA prévoit une participation au bilan financier de la nouvelle opération « ZAC CENTRE-VILLE », dont une participation en nature constituée par le stock immobilier qui sera transféré à la SPLA, au bénéfice de la nouvelle opération, tel que le permet l'article L.300-5 II du code l'urbanisme

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses article L.300-4 et suivants et L.300-5-II ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2010-A189 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 portant sur la création de la ZAC Centre-ville à Trets ;

VU la délibération n° 2011\_ du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2011, confiant la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC CENTRE-VILLE » de Trets à la SPLA Pays d'Aix Territoire ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que conformément aux dispositions de l'article 26 de la convention publique d'aménagement arrivée à échéance le 31 mars 2011, la CPA versera à la SEMEPA une indemnité de 2 357 513 € TTC correspondant au prix de revient du stock immobilier qui constitue un bien de reprise revenant à la collectivité,
- **DIRE** que ces opérations financières figureront au bilan du CRAC de clôture de la convention publique d'aménagement dont le terme est échu depuis le 31 mars 2011 et seront prises en compte pour le calcul du solde de tout compte,
- **DIRE** que le stock immobilier issu de la précédente convention et repris par la CPA, sera cédé sous forme d'apport en nature, au bénéfice de la nouvelle concession d'aménagement dénommée « ZAC CENTRE-VILLE », et confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires tel que le permet l'article L.300-5 II du code l'urbanisme,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville - Commune de Trets - Convention publique d'aménagement portant sur le centre ancien - Transfert du stock immobilier au bénéfice de la nouvelle opération portant sur le centre ville et dénommée "ZAC centre ville"**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le 13 AVR. 2011